



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 70754

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité d'une revalorisation de l'acte moyen pratiqué par les masseurs-kinésithérapeutes. Dans son récent « Livre blanc de la kinésithérapie » le Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs (SNMKR) évalue à 55 % la perte de pouvoir d'achat subie par la profession depuis 1970, faute de revalorisation de la lettre-clé. Afin de remédier à l'érosion de leur pouvoir d'achat, et à l'heure où leurs frais de déplacement à domicile tendent à s'accroître fortement du fait de l'augmentation des prix des carburants, les professionnels concernés réclament l'ouverture de négociations tarifaires. Il lui demande donc quelles sont ses intentions à l'égard de cette revendication.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70754

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7314